



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/17313  
28 juin 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 27 JUIN 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre de  
M. Ali Akbar Velayati, ministre des affaires étrangères de la République islamique  
d'Iran.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI

Annexe

Lettre adressée au Secrétaire général par M. Ali Akbar Velayati, ministre  
des affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Comme vous le savez, le 14 juin 1985, Journée internationale d'Al-Qods, des manifestations de masse ont eu lieu en République islamique d'Iran ainsi que dans de nombreuses villes du monde entier où vivent des musulmans. Je suis certain que vous êtes conscient de l'importance de cette date et du caractère sacré qu'elle revêt pour les musulmans du monde entier. La participation de multitudes à ces manifestations, dans le monde entier, ne permet guère de douter des sentiments des musulmans à cet égard.

Vous savez également que le régime iraquien avait expressément annoncé ses attaques sauvages contre les zones civiles de notre pays et les a, en fait, intensifiées. La plupart des missiles et des attaques aériennes visaient directement les lieux de rassemblement ainsi que les manifestations qui se déroulaient. L'estimation la plus modérée du nombre des victimes de ces crimes abominables est de 600, comme l'a fait savoir à l'Organisation des Nations Unies son équipe stationnée à Téhéran.

Le nombre de victimes enregistré ce jour-là n'a rien d'exceptionnel, comparé à celui des victimes civiles de la guerre qui nous est imposée. Toutefois, les deux faits rapportés ci-après rendent particulièrement exceptionnel cet épisode des crimes de guerre iraqiens :

a) Les attaques visaient des manifestations en faveur de la libération de la Palestine. Ainsi, le régime iraquien ne s'est-il pas contenté d'assassiner de nombreux civils, ce qu'il n'a pas cessé de faire depuis 57 mois : il a aussi tenté, par ses menaces et les opérations qu'il a effectivement menées, de réduire à néant l'objet même de ces manifestations;

b) Le régime iraquien a annoncé, immédiatement après ces crimes abominables, qu'il avait l'intention de cesser pendant deux semaines d'attaquer sans discernement les zones civiles.

Etant donné que pendant cette période, il n'y a aucun changement de politique de la République islamique d'Iran quant aux attaques iraqiennes contre les zones civiles, il est évident que le régime iraquien avait décidé à l'avance d'accroître l'intensité de ses attaques puis d'annoncer soudainement un cessez-le-feu pour une période limitée, ce qui revenait à annoncer la date à laquelle les attaques reprendraient, ridiculisant ainsi le droit international et les principes humanitaires.

Je suis certain que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les normes du droit international et les organes chargés de leur application n'ont jamais été si gravement méprisés et ridiculisés, dans l'intérêt de la politique d'un régime criminel.

La République islamique d'Iran, dès le tout début de la guerre qui lui a été imposée, a appelé l'attention de la communauté internationale sur l'importance d'un effort international généralisé pour empêcher l'Iraq de violer les normes régissant

la conduite des hostilités. Malheureusement, la communauté internationale n'ayant pas consacré à cette tâche l'attention que celle-ci méritait, ces crimes abominables n'ont cessé de se reproduire, ce qui amène en fait l'opinion publique mondiale à douter de la raison d'être des normes et conventions internationales.

Néanmoins, le nombre sans précédent de participants iraniens aux manifestations de la Journée d'Al-Qods a démontré incontestablement que la détermination du peuple iranien à lutter jusqu'à ce que ses revendications légitimes soient satisfaites et que justice soit faite ne peut être entamée par de telles violations du droit international.

Je tiens à vous assurer que la République islamique d'Iran, bien que l'Iraq se soit comporté de manière criminelle dans le passé et malgré les moyens dont disposent ses propres forces armées, ne prendra pas l'initiative d'attaquer des zones civiles. Toutefois, nous nous sommes toujours réservé le droit d'exercer des représailles. Il convient cependant de noter que vu tous les crimes atroces commis par le régime iraquien au cours des 57 mois qui se sont écoulés depuis le début de cette guerre d'agression, on n'attend guère d'une autorité internationale consciente de ses responsabilités et bien informée qu'elle prenne pour argent comptant la propagande du régime iraquien.

-----

